

PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR

**DEMANDE DE DEROGATION PERMANENTE  
D'OUVERTURE TARDIVE DE DEBIT DE BOISSONS**

**ÉTABLISSEMENT POSSÉDANT UNE LICENCE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES  
(Article 8 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2011)**

**Identification du demandeur :**

Nom, prénom :

(Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal ou statutaire)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

sollicite une dérogation d'ouverture tardive permanente de mon établissement de 12 heures jusqu'à 1 heure du matin en semaine et **de 12 heures jusqu'à 3 heures du matin les soirs de spectacles**, à compter du (soit au minimum 30 jours après le dépôt de la présente demande).

**Pièces à joindre à la demande :**

- récépissé de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles,
- liste des spectacles sur l'année,
- attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile, l'incendie et les dommages annexes,
- étude acoustique dans le cas de diffusion de musique amplifiée (dans le cas d'une première demande ou réalisation de travaux dans l'enceinte de l'établissement) ou attestation sur l'honneur de non-diffusion de musique amplifiée,
- descriptif des dispositifs mis en place pour le dépistage de l'imprégnation alcoolique

**Date et signature :**

**LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE ENVOYE PAR COURRIER OU DEPOSE A LA PREFECTURE  
OU SOUS PREFECTURE COMPETENTE**

Préfecture des Côtes-d'Armor  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure  
Pôle Sécurité et Ordre Public  
Place du Général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1  
☎ 02 21 27 30 25

Sous Préfecture de DINAN  
17 Rue Michel – BP 61  
22102 DINAN Cedex  
☎ 02 21 27 31 58

Sous-Préfecture de GUINGAMP  
34 Rue du Maréchal Joffre  
BP 60544  
22205 GUINGAMP CEDEX  
☎ 02 21 27 31 78

Sous-Préfecture de LANNION  
9 Rue Joseph Morand  
BP 245  
22303 LANNION CEDEX  
☎ 02 21 27 31 96